

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 AOUT 1886

## LES SCRUTINS DU 4<sup>er</sup> AOUT

Cette heure, les statistiques du ministère de l'intérieur accordent à l'opposition un gain de 83 sièges et aux conservateurs un gain de 69 sièges: soit un gain de 14 sièges à notre profit. Mais nous ne devons pas penser que ces chiffres sont, pour nous, singulièrement favorables.

Aujourd'hui, il est facile de signaler les erreurs à notre préjudice. Comme nous venons hier, des succès conservateurs mis à l'actif du parti républicain, et nous n'avons pas cessé d'indiquer comme élus candidats officiels soumis à un ballotage.

Les artifices employés par les calculateurs ministériels consiste à s'emparer de noms élus sans opinions politiques bien définies, mais qui ont été soutenus par l'opposition conservatrice et combattus par l'opposition républicaine.

Après les statistiques mêmes du ministère de l'intérieur, publiées à cette heure, la liste des républicains appuyés sur la candidature officielle et sur les influences administratives est indéniable.

Mais n'est-ce pas sans quelque surprise que nous voyons la presse de gauche entonner des hymnes de triomphe.

« Chérissons pas sur les mots. Admettons que nous sommes vaincus parce que nous sommes victorieux; et partout où il y a des ballotages, trouvons-nous tous à nos postes, dimanche prochain, pour échouer à la victoire des républicains.

## LE VICE ORIGINAL

Sous ce titre, on lit dans l'*Avenir militaire*:

« Pour colorer d'une apparence de légalité la mesure inique qui a frappé les Princes, le général Boulanger a déclaré à la

tribune que leur radiation était nécessitée par un vice originel: ils ne sortaient ni d'une Ecole militaire, ni du rang comme sous-officiers; en un mot, ils n'avaient pas satisfait aux conditions exigées par la loi pour tout Français qui veut devenir sous-lieutenant.

« Voilà qui est clair, et M. le ministre de la guerre, fort de son triomphe, reste convaincu sans doute que les monarchies seules se permettent de créer des sous-lieutenants par pure fantaisie.

« Cela étant, nous demanderons à M. Boulanger ce qu'il pense du décret de l'Assemblée nationale en date du 29 juin 1848, relatif aux funérailles du général Négrier et au sort « de sa famille ».

« L'article 2 de ce décret est ainsi conçu: « Le fils du général Négrier, enrôlé volontaire au 7<sup>e</sup> léger, ayant déjà passé les premiers examens pour Saint-Cyr, est nommé sous-lieutenant. »

« L'honorable officier que ce décret concerne est à Saint-Malo général de brigade. Nous nous en félicitons hautement et nous félicitons l'armée. Personne ne se méprendra d'ailleurs sur nos intentions, car nous ne saurions trop le répéter, si M. le ministre de la guerre, dans l'accès subit de légalité qui s'est emparé de lui, a oublié de rayer des cadres M. le colonel Négrier, c'est tant mieux pour l'armée.

« Ce que nous tenons à faire ressortir, c'est que le pouvoir exécutif de 1848, c'est-à-dire l'Assemblée nationale républicaine, a fait sous-lieutenant un jeune homme entré au service le 7 novembre 1847, c'est-à-dire ayant 7 mois et 22 jours de présence sous les drapeaux.

« Nous défions M. Boulanger de prouver que sa théorie du « vice originel » n'est pas applicable au cas présent, et nous ajoutons que les grades conférés aux princes étaient la récompense d'actions personnelles et non pas une rémunération pour les services rendus par leurs ascendants.

« Moralité: ce qui est licite en temps de République, est condamnable sous la Monarchie.

« Il résulte aussi des déclarations faites

à la tribune, que M. Boulanger aurait le droit de rayer des cadres, le jour où tel sera son bon plaisir, les deux officiers dont les noms suivent qui n'ont, pas plus que les Princes, obtenu leurs grades dans des conditions légales:

« 1<sup>er</sup> M. Goybet, général de brigade, sujet piémontais, ex-capitaine de cavalerie piémontaise, entré dans l'armée française avec le grade de chef d'escadron d'emblée, naturalisé français après coup; actuellement commandant de la première brigade de chasseurs à Fontainebleau;

« 2<sup>e</sup> M. de Liedkerque-Beaufort, chef d'escadrons de cavalerie, sujet belge, ex-sous-lieutenant au titre étranger dans la légion étrangère, admis dans l'armée française et naturalisé après coup, est actuellement professeur du cours de cavalerie à l'Ecole supérieure de guerre. »

## Le scandale Boulanger

Malgré tout l'intérêt qui s'attache aux élections de dimanche, l'opinion publique est vivement surexcitée par l'affaire Boulanger qui prend des proportions phénoménales.

Le *Journal de Bruxelles* a publié, et un grand nombre de journaux ont reproduit, une lettre ridiculement plate, écrite en 1880 par le général Boulanger à « Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Aumale. »

Le ministre a opposé et donne le plus formel démenti à cette lettre.

Quant à d'autres lettres, formules banales de courtoisie ou de gratitude officielle, adressées par un officier à son supérieur hiérarchique, il est impossible, fait dire le général Boulanger, d'en discuter aujourd'hui les termes exacts.

Mais, renonçant au droit que l'auteur d'une lettre a de s'opposer à sa publication, il souhaite que toutes les lettres qu'il a envoyées dans ces circonstances soient fidèlement reproduites.

Ce désir ne s'est pas fait attendre. Les journaux qui ont publié le premier document ont reçu la lettre suivante:

« Paris, 1<sup>er</sup> août 1886.

« Monsieur le directeur,  
« M. le général Boulanger vient de faire démentir de nouveau, par la *France* et le *Temps*, la lettre que vous avez publiée ce matin.

« Comme il vous faut, vis-à-vis de vos lecteurs, un répondant de cette publication, je déclare que c'est moi qui vous ai remis hier la lettre du 8 mai 1880; je vous en remets deux autres, qui la précèdent et la complètent, et que je vous prie de vouloir bien insérer aussi.

« Je tiens à votre disposition les ORIGINALS et les photographies de ces trois lettres.

« Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.  
« H. LIMBOURG. »

Belley, 3 janvier 1880.

Monseigneur,  
Je n'ai d'autre appui que celui des généraux sous les ordres desquels j'ai servi.

Je viens donc vous demander de vouloir bien m'appuyer auprès de la commission de classement, dans laquelle, à beaucoup de titres, vous aurez certainement une situation prépondérante.

Je ne vous parlerai pas de mes services: vous savez qui je suis.

Je me permets seulement de vous dire que je me trouve le troisième des colonels d'infanterie proposés à la suite de l'inspection générale de 1878, pour le grade de général de brigade, et que, si les vacances existant aujourd'hui étaient remplies, je serais à peu près le huitième.

Dans ces conditions, j'espère beaucoup, et, comptant sur votre bienveillant intérêt, qui m'est si connu, je vous prie, Monseigneur, d'agréer, avec la nouvelle expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Colonel BOULANGER.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE VIEUX MUSICIEN

Par Marthe LACHESE

Cet homme s'approcha d'un harmonium. Il sentit et ses mains savantes coururent sur le clavier. Nul n'entendit le gémissement qui partit de l'angle de la chapelle. Nul ne se retourna vers le vieillard qui, éperdu, brisé, regardait cet orgue, avec ses accents...

Cette voix qui, dix ans plus tôt, charmait les âmes les plus brillantes, le religieux chanta les triomphes et les ravissements du Ciel.

« Deux cents voix se joignirent à la sienne.

« Le rémouvement secoua les membres du vieillard. Stanislas se leva, l'œil en feu, le cœur palpitant. Quelle réponse Dieu envoyait à ses prières, à ses larmes? Ah! le vieillard oublié par tant de ceux qui ne savent pas porter le poids de la vie, qui reculent devant le sacrifice, qui ne redoutent pas la mort qu'un dépouillement lugubre ou n'y croient qu'un lâche sommeil! Le ciel! l'éternité!

« La messe fut longue. Au moment de la communion, presque tous les jeunes gens s'approchèrent de l'autel. Les chants avaient cessé, mais sous les doigts du religieux, l'orgue faisait entendre une mélodie d'une suavité inexprimable. Celui qui jouait ainsi connaissait tant les douceurs de ce pain mystérieux! Il savait si bien ce qu'en venant

de sang du martyr, les paroles de l'apôtre, les soins de l'hospitalière ou le verre d'eau froide du mendiant...

Les chants retentissaient encore quand deux jeunes ouvriers parcoururent les rangs des assistants. Ils tendaient à droite, à gauche, des plateaux où tombaient des offrandes pour le patronage.

Près du vieux musicien venait de s'agenouiller une femme noble et riche, en grand deuil. La douleur n'est-elle pas de tous les rangs? Cette femme avait perdu son fils unique. À la vue de tous ces jeunes gens, son cœur se déchira, elle jeta dans le plateau une poignée d'or...

Le plateau se tendit vers Stanislas. Le vieux maître leva sur le quêteur un regard troublé, inconscient, et murmura:

— J'ai tout donné!

Sa pensée avait quitté cette scène. Elle était ailleurs, elle était bien loin, le jeune homme ne pouvait pas la comprendre. Et, cependant, il disait vrai, le pauvre artiste, il avait tout donné, son cœur venait de prononcer le mot suprême!

La messe fut longue. Au moment de la communion, presque tous les jeunes gens s'approchèrent de l'autel. Les chants avaient cessé, mais sous les doigts du religieux, l'orgue faisait entendre une mélodie d'une suavité inexprimable. Celui qui jouait ainsi connaissait tant les douceurs de ce pain mystérieux! Il savait si bien ce qu'en venant

dans les âmes fidèles, l'Ami divin leur dit tout bas!

Stanislas écoutait, enivré par ces accents célestes. Il avait retrouvé des larmes, mais ces larmes lui faisaient du bien...

L'angélique mélodie se tut, et, bientôt, un à un, tous les jeunes gens sortirent de la chapelle. Ceux qui se pressaient autour d'eux les suivirent. Stanislas Jacob resta seul...

L'heure était venue, non plus d'accepter le sacrifice, mais de prendre le glaive et de trancher!

Le vieux musicien jeta une dernière fois vers le ciel un regard suppliant, puis il sortit lentement.

Par moments, il secouait la tête. Quels souvenirs essayait-il de chasser pour garder son courage! Mais il ne chassait rien, le pauvre Stanislas. Au contraire, il semblait que des voix chéries criaient de loin: Adieu, adieu...

Il entra dans un restaurant, prit un peu de café, il se sentait défaillir. Il monta ensuite dans une voiture et ne s'arrêta qu'à la porte de l'hôtel Suber. Neuf heures sonnaient aux horloges dalentour.

— Puis-je voir M<sup>lle</sup> Suber? demanda-t-il en s'avançant vers la loge.

— A cette heure-ci! exclama le concierge.

— J'attendrai tant qu'elle le désirera.

— Alors, entrez dans le vestibule, dit le concierge moins rudement. Je vais sonner. Après tout,

murmura-t-il, il y a tant de choses changées dans la maison.

Il fit jouer le timbre qui retentissait dans l'hôtel. Presque aussitôt, Marguerite parut à la croisée où elle s'était déjà montrée la veille.

Une certaine inquiétude se peignait sur son visage. La pauvre enfant avait appris à redouter tout ce qui n'était pas prévu.

Elle aperçut le vieux maître et courut au-devant de lui.

— C'est vous, cher Monsieur! disait-elle toute surprise.

Elle lui serra la main et sentit que cette main tremblait. Elle le regarda plus attentivement et vit que son visage, si placide d'ordinaire, était comme ravagé.

— Qu'avez-vous? s'écria-t-elle. Que venez-vous m'apprendre?

— Rien, rien... qu'une bonne nouvelle, balbutia Stanislas.

Il avait peur, lui aussi. Oh! si son émotion, son trouble allait le trahir! Comme il lui fallait se montrer adroit diplomate!

Les yeux de la jeune fille l'interrogeaient, profonds, anxieux...

— Une bonne nouvelle, continua-t-il. Du moins, je le crois... Vous allez voir... Vous allez juger...

Tout en arrachant ces mots de sa gorge de plu

Belley, 13 février 1880.

Monseigneur,

Vous quittez le commandement du 7<sup>e</sup> corps. Permettez-moi de vous dire, au nom des officiers de mon régiment et au mien, combien nous sommes peints de perdre un chef que nous aimons, dans lequel nous avions une si grande confiance.

Soyez persuadé, Monseigneur, que jamais nous n'oublierons les hautes leçons, les exemples si élevés que vous nous avez donnés, et

Daignez agréer la nouvelle assurance des respectueux sentiments et de l'INALTÉRABLE DÉVOUEMENT de

Votre obéissant subordonné,  
Colonel BOULANGER.

Belley, 20 mai 1880.

Monseigneur,

C'est vous qui m'avez proposé pour général ; C'EST A VOUS QUE JE DOIS MA NOMINATION.

Aussi, en attendant que je puisse le faire de VIVE VOIX à mon premier passage à Paris, je vous prie d'agréer l'EXPRESSION DE MA VIVE RECONNAISSANCE.

Je serai toujours fier d'avoir servi sous un chef tel que vous, et BÉNI SERAIT LE JOUR QUI ME RAPPELLERAIT sous vos ordres.

Daignez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon plus profond et respectueux dévouement.

Général BOULANGER,

A Monseigneur le duc d'Aumale, à Paris.

Nous croyons devoir reproduire maintenant les paroles prononcées le 13 juillet dernier, à la tribune de la Chambre des députés, par le général Boulanger :

« M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — On me dit de ne pas répondre, mais je ne puis me dispenser de répondre à l'honorable interrupteur, que je ne connais pas, et qui affirme que le duc d'Aumale m'a fait général.

« M. DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de Bisaccia. — C'est moi qui l'ai dit !

« M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — J'ai été nommé général lorsque le général Wolff commandait le 7<sup>e</sup> corps d'armée et que le général Farre était ministre de la guerre. Je ne vois donc pas en quoi le duc d'Aumale a été pour quelque chose dans ma nomination. »

(Journal officiel du 14 juillet, page 1431, première colonne.)

Devant les rédacteurs du Temps, de la France et du Voltaire, le général Boulanger a nié énergiquement, violemment, audacieusement. Il pensait sans doute que ses autographes n'étaient pas assez précieux pour être conservés. Il se trompait beaucoup, le général Boulanger.

On l'apprécie à sa trop juste valeur pour le traiter comme une quantité négligeable.

Aussi la publication de son paquet de lettres l'a un peu désarçonné, surtout l'annonce que bientôt le public aurait sous les yeux la reproduction fidèle, très fidèle, de ses autographes. Il a changé de manière. Il traite maintenant de « formule banale » de « gratitude officielle » un document qui

en plus serrée, il continuait à s'avancer vers l'escalier.

— Venez ici plutôt, dit Marguerite en ouvrant la porte du grand salon où l'on avait déposé quelques banquettes enlevées aux vestibules.

Oui, deux ou trois banquettes qui attendaient elles-mêmes leur transport, voilà tout ce qui remplaçait les merveilles accumulées dans ce salon, où s'étaient succédé tant de fêtes. Encore non, ce n'était pas tout. Une glace restait adhérente à la muraille.

Que de fois cette glace avait reproduit un tableau charmant, un tableau auquel ne manquait aucune harmonie, pas même celle qui naît des contrastes. Une jeune fille belle, joyeuse, d'une élégance raffinée ; près d'elle un vieillard mince, pâle, humble, aux vêtements sombres et modestes, aux cheveux argentés, mais dont le regard et le geste étaient ceux d'un penseur ; et, comme fond, un piano de luxe, des étoffes chatoyantes, des meubles de grand style, des branches fleuries... Dérision ! la même glace reflétait maintenant, doublait d'aspect le vide et la nudité ; et si le vieillard et la jeune fille s'y apercevaient encore, ils étaient tous les deux ployés sous la douleur et l'épuisement...

He s'étaient assis. Stanislas soupirait ; il essayait son front où perlait une sueur froide :

l'accuse devant ses nouveaux amis et le prend en flagrant délit de fausseté.

On sait que la France tient le premier rang parmi les journaux qui ont inventé le général Boulanger en le proposant, à tous les changements de cabinet, pour le ministère de la guerre.

Le Paris, dont toutes les sympathies sont pour le général Saussier, le prend de haut avec M. Boulanger :

« M. le général Boulanger nous donne, en ce moment, un spectacle qui n'est guère réjouissant pour la conscience française.

« Il est pénible, en effet, de voir un ministre de la guerre, de voir un soldat s'épuiser en faux-foyaux de toutes sortes, en subtilités misérables, ou même en indignes travestissements de la vérité, pour faire croire qu'il n'a pas écrit et signé, il y a six ans, des lettres remplies des plus cordiales assurances de dévouement à l'adresse d'un prince alors puissant.

« Ces lettres existent. « Elles sont malheureusement authentiques, et quand M. le ministre de la guerre osait, hier encore, déclarer de vive voix aux rédacteurs du Temps et de la France qu'il ne les avait jamais écrites et qu'elles étaient apocryphes, il s'exposait à les voir prochainement reproduites en fac-simile, revêtues de sa signature autographe, dans tous les journaux de Paris.

« Comment qualifier de tels écarts de jugement de la part de l'homme qui commande souverainement à l'armée française tout entière ?

« Comment apprécier la conduite de ce « ferme et loyal » républicain d'aujourd'hui, qui était hier le plus obéissant des serviteurs, le plus ardent des adulateurs et le plus reconnaissant des clients de « Monseigneur le duc d'Aumale ? »

« Comment avoir confiance dans la fidélité de ce défenseur de la Constitution, qui essaye maintenant de donner le change à l'opinion publique et de couvrir par d'insoutenables allégations des variations scandaleuses ?

« Comment oublier que M. le général Boulanger bénissait par avance, en 1880, le jour où il lui serait donné de servir de nouveau sous les ordres de « Monseigneur » le général Henri d'Orléans ?

« Comment expliquer qu'après avoir écrit à ce général qu'il lui devait son avancement, il ait eu l'étrange courage d'affirmer à la tribune qu'il ne lui devait rien ?

« Comment accepter ses dénégations, lorsque, mis en présence du texte même de ses épitres courtoises, il tente de démontrer qu'elles sont fausses, — sans s'apercevoir qu'il en accentue de la sorte la gravité, si elles sont vraies ?

« Elles le sont ! »

M. Laurent, en s'exprimant ainsi, est le porte-parole de la faction Saussier, c'est-à-dire des opportunistes, que M. le général Boulanger voulait bousculer avec fracas. C'est une bruyante revanche.

On ne s'entretient partout que de l'affaire Boulanger. L'émotion est considérable, non

— Comme vous êtes fatigué ! dit M<sup>lle</sup> Suber.

— J'ai été souffrant, vous le savez bien... Je le suis encore...

— Et vous vous donnez la peine de venir de si loin !

— L'affaire est pressante.

— Il fallait m'envoyer un télégramme. Je serais allée vous trouver.

— Ah ! par exemple ! par exemple !...

Il ne savait plus comment s'expliquer.

— Eh bien, cette affaire ? dit-elle doucement.

— Voilà ! Je crois, mademoiselle, connaître une petite place qui pourrait vous convenir.

— Une place ! pour moi ! Oh ! cher monsieur !

— C'est que, mademoiselle, ce n'est pas à Paris.

— Tant mieux.

— C'est loin.

— Qu'importe !

— Dans un village !

— Un village ! la liberté !

— La liberté ! répéta-t-il d'une voix sourde.

Oui, pauvre Jacob, tu le savais, elle disait vrai, c'était la liberté !

Il s'essaya de nouveau le visage.

— Les conditions... pas trop noires... acceptables. Logement gratuit... traitement fixe.

— Un traitement fixe ! Et de combien ?

— Deux mille francs.

(A suivre.)

seulement dans les cercles militaires, mais dans toutes les régions politiques.

Chacun se demande ce qu'on fera du ministre de la guerre et ce que pensera de cette aventure l'Europe entière à qui nous donnons tous les jours des sujets nouveaux de raillerie.

Un grand nombre de journaux publient le fac-simile autographié des lettres écrites par le général Boulanger au duc d'Aumale.

On voit ce que pèsent les démentis de M. Boulanger.

La Justice, dont on connaît les relations avec le ministre de la guerre, garde le silence.

Quant à la République française, voici comment elle s'exprime :

« Il est et demeure avéré que l'officier général qui a momentanément encore l'honneur de commander en chef l'armée française a par deux fois, en quelques jours, nié publiquement ce qu'il savait être la vérité.

« M. Boulanger a déclaré dimanche soir que sa lettre, publiée dimanche matin par les journaux réactionnaires, était fautive ; or, l'authenticité de cette lettre a été implicitement reconnue lundi soir par son auteur même, qui allègue la misérable excuse de « la gratitude officielle. »

« Quant à présent, ayant constaté ces tristes choses, nous n'ajouterons pas un mot. »

Les Tablettes croient savoir qu'en présence de la note officielle communiquée par l'Agence Havas, il va être publié une série de sept lettres du général Boulanger, dont deux surtout sont destinées à produire une vive impression. Elles démontreraient que le général Boulanger n'a pas seulement invoqué la protection du général duc d'Aumale pour obtenir de l'avancement, mais encore pour obtenir ses décorations.

#### L'AFFICHAGE DU DISCOURS BOULANGER

M. P. de Cassagnac demande, dans l'Autorité, en vertu de quelle loi la Chambre des députés ou le Sénat se permettent de faire afficher les discours de tel ou tel ministre. C'est là, dit-il, une dépense qui ne devrait être faite qu'après avoir été autorisée par une loi et votée, en conséquence, par les deux Chambres et non par une seule. M. de Cassagnac a complètement raison en théorie, mais il oublie deux choses : la première, c'est qu'une mesure, quelle qu'elle soit, n'est tout à fait bien venue des républicains que quand il s'y mêle une petite pointe d'illégalité ; la seconde, c'est que rien n'est plus conforme à la grande tradition des Assemblées révolutionnaires qu'un vote de ce genre. N'était-ce pas la coutume de la Convention de voter, chaque fois que Robespierre avait parlé, l'impression du discours et l'envoi aux départements ?

#### GRAVE RÉVÉLATION

Plusieurs journaux ont signalé, ces jours derniers, les plaintes d'un grand nombre de tireurs français et étrangers réunis au concours d'Aix-les-Bains : les cartouches fournies par l'Etat pour le tir du fusil Gras étaient absolument défectueuses ; il s'ensuivait de très nombreux ratés et même des accidents.

Il paraît prouvé aujourd'hui, dit le Français, que ce ne sont pas seulement les cartouches distribuées aux sociétés de tir qui sont de mauvaise qualité et de mauvaise fabrication. Un journal peu suspect, le Siècle, reçoit à ce sujet une communication fort grave. Un soldat du corps expéditionnaire du Tonkin écrit à son père :

« Les munitions que nous brûlons pour faire nos tirs à la cible, c'est malheureux à voir !

« J'ai vu introduire treize cartouches de suite dans un fusil, et sur treize cartouches, six seulement faire feu. Je ne parle pas des ruptures d'étois ; elles sont aussi très nombreuses. Tu vois d'ici que si jamais une attaque avait lieu, nous ne nous trouverions guère à notre affaire. »

Comment ! avec toutes les dépenses faites pour la reconstitution de notre armement et de nos approvisionnements militaires, voilà où nous en sommes ! De semblables révélations ne peuvent qu'émeouvoir vivement le pays. M. le général Boulanger, au lieu de discourir un peu partout à propos de tout et toujours hors de propos, ferait peut-être bien d'ordonner une enquête et la vérification minutieuse de nos arsenaux.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 août.  
prennent un peu en clôture : 3 0/0, 109 17.

Le règlement des opérations engagées sur valeurs déterminent quelques réalisations. L'action du Foncier s'incline à 4,347. Les obligations des Chemins de fer et des Communes qui ne sont soumises qu'à un seul paiement ont comme toujours subi un ralentissement de demandes.

L'action de la Société Générale fait preuve de fermeté à 456.25. Les achats du portefeuille ralentissent pas.

On cote la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600 et 601.25. Ce titre rapportait 7 0/0 devrait être au moins à 650.

L'action de Panama est en reprise à 440. Elle est couverte et il est évident que le succès industriel de cette opération va donner à réfléchir aux vendeurs à découvert.

Bonne tenue des actions et obligations des Chemins de fer.

### Nouvelles militaires.

ÉCOLE DE SAINT-CYR.

Une réforme importante à l'École militaire de Saint-Cyr :

Sur la proposition de M. le général de Mont, commandant l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, on prépare en ce moment dans les bureaux des directions de l'armée et de la cavalerie, au ministère de la guerre, un projet de décret tendant à modifier le mode de recrutement de la section des élèves cavaliers de cette École. Jusqu'à présent, les jeunes gens sachant bien monter à cheval avant d'entrer à Saint-Cyr pouvaient seuls prétendre à devenir officiers de cavalerie.

D'après les dispositions projetées, dès la fin du cours de première année d'études, à la date fixe du 1<sup>er</sup> août, que les candidats seraient appelés à montrer leurs aptitudes équestres.

Le soin de déclarer que les candidats en mesure d'entrer dans la cavalerie seraient à une commission composée d'un général de brigade, d'un colonel, d'un lieutenant-colonel et de l'officier supérieur qui dirige les exercices d'équitation à Saint-Cyr.

Les élèves jugés aptes à devenir officiers de cavalerie seraient nommés élèves cavaliers d'après leur numéro sur la liste de classement et jusqu'à concurrence du nombre des vacances du grade de sous-lieutenant prévues dans cette arme.

Le ministre de la guerre a prescrit de mettre en essai, sur quelques points du territoire, un système nouveau pour la fourrage des troupeaux.

Au lieu de demander à un seul fournisseur toutes les denrées du service, on met en adjudication, d'une manière distincte, le foin, la paille et l'avoine.

Les marchés seront assez restreints pour permettre aux producteurs locaux de se présenter à l'adjudication.

Les villes de Laon et d'Auch ont été choisies d'abord pour cet essai.

#### GRANDES MANŒUVRES EN RUSSIE

On annonce que des manœuvres très importantes auront lieu en Russie du 14 août au 24 août.

L'armée russe fait établir en quelque sorte un immense camp retranché qui sera ensuite enlevé d'assaut dans un délai déterminé.

Cette manœuvre qui est la répétition de la prise de Plewna, n'a jamais été opérée ailleurs. C'est pourquoi le gouvernement a décidé d'envoyer en Russie une mission militaire d'une importance exceptionnelle.

Le chef de la mission sera le général de division Huben de Labayrie qui quittera la France le 12 août et reviendra le 12 septembre.

Les membres sont M. Massin, lieutenant-colonel de cuirassiers ; M. Chaise, chef d'état-major de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie ; les deux attachés militaires de l'ambassade française à Saint-Petersbourg.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

# CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

## Courses de Saumur.

Premier jour de courses, dimanche 8 août.

1<sup>er</sup> Prix de la Société d'Encouragement (1<sup>re</sup> série), 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des courses de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 1,000 fr., ou des prix de série donnés par les Sociétés dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>e</sup> Prix de Saumur (handicap), 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance: 2,200 mètres environ.

3<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance: 3,000 mètres et 40 obstacles environ. — Parcours spécial.

4<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance: 3,000 mètres et 40 obstacles environ.

5<sup>e</sup> Course de Haies (handicap), 4,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous les chevaux. — Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

6<sup>e</sup> Prix du Conseil Général (steeple-chase handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous les chevaux nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 9 août, grand Carrousel donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses, mardi 10 août.

1<sup>er</sup> Prix du Gouvernement, 4,000 fr., donnés par le gouvernement, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné une course de 4,000 fr. — Entrée: 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — Distance: 2,400 mètres environ.

2<sup>e</sup> Poulx de haies. — Course de haies (handicap), 500 fr. ajoutés à une poule de 1,500 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux de bon *bona fide* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1886, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux haies. — Le second recevra 250 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance: 2,400 mètres et 6 haies environ.

3<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

4<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance: 3,000 mètres environ.

5<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (3<sup>e</sup> série), un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Dis-

lance: 3,000 mètres environ.

6<sup>e</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 4<sup>e</sup> série), 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4<sup>e</sup> série, ni un prix d'une série supérieure. — Distance: 3,000 mètres environ.

7<sup>e</sup> Prix de Consolation (steeple-chase), 4,200 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant a réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée: 50 fr. au second. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Mercredi 11 août, Tir aux Pigeons.

C'est par erreur que, dans le résultat des élections au Conseil général de Maine-et-Loire, on a imprimé hier le nom de M. Marie-Baudry, maire de Vihiers, au lieu du docteur MARY, qui a été battu dimanche par M. DES NOUËS, maire de Somloire. M. Marie-Baudry, maire de Cholet, est toujours conseiller général.

A Angers, il n'a manqué que huit ou neuf voix à M. Hervé-Bazin pour être élu dimanche conseiller municipal. Or, nous apprenons que trente-six voix à son nom se sont égarées dans une section voisine, au Lycée, six autres dans une autre section, et que onze voix de M. Barassé se sont perdues à la mairie. Moralement donc, M. Hervé-Bazin serait élu avec une majorité de cinquante voix. Il n'en faut pas moins recommencer la lutte dimanche prochain, 8 août.

### L'ELECTION DE CHOLET

L'élection au Conseil d'arrondissement dans le canton de Cholet est un véritable triomphe pour les conservateurs, qui passent avec plus de 4,000 voix de majorité sur leurs adversaires.

Ce succès est d'autant plus significatif que M. Marie-Baudry, maire de Cholet et conseiller général, le promoteur des deux candidatures républicaines, avait dirigé lui-même la campagne électorale et présenté ses candidats dans toutes les communes.

Fidèles aussi à une vieille tactique, dans la nuit de samedi à dimanche les républicains placardaient un appel à leurs électeurs. Malgré cette manœuvre, sur le succès de laquelle le comité républicain paraissait compter, leurs candidats perdaient des voix dans toutes les communes. A Cholet même, les candidats conservateurs obtenaient un nombre de suffrages inespéré: M. Jules Baron 4,145 voix, M. Paul Turpault 4,090. Les républicains n'avaient que 4,734 et 4,724 voix, soit près de 600 voix de moins qu'aux élections législatives.

Ce résultat montre combien les populations conservent peu d'espoir dans le gouvernement républicain pour atténuer les effets désastreux de la crise industrielle et agricole, qui sévit avec tant d'intensité sur le pays. Les ouvriers eux-mêmes, naguère si enthousiastes pour la République, de laquelle ils attendaient une ère de prospérité, commencent à comprendre qu'ils ont été le jouet de politiciens incapables de résoudre la question ouvrière.

Les prochaines luttes électorales, nous en ayons le ferme espoir, augmenteront encore la majorité conservatrice du canton de Cholet.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 12 août, pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à trois jours.

La seconde partie de leur session aura lieu le 20 septembre.

### COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 3 août.

Le sieur Dron, cultivateur à Saint-Martin-de-la-Place, étant sous le coup d'une saisie, résolut de se procurer des fonds en incendiant sa maison, assurée à la compagnie le Soleil, pour une somme de 4,500 francs. Il mit le feu à une paille de lit et se retira en refermant la porte.

Mais aussitôt que le feu se manifesta, les voisins apportèrent des secours et le mobilier seul fut détruit. Dron produisit alors la police d'assurance qui seule subsistait,

disait-il, de tous les papiers détruits. Cette circonstance le fit soupçonner et bientôt il fut forcé d'avouer. On découvrit aussi qu'il avait eu soin de cacher ses papiers et son argent.

Dron, défendu par M<sup>e</sup> Mousset, a été acquitté.

Le 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie-pontonnières quittera Angers, lundi prochain 9 août, pour aller faire l'école à feu, à Poitiers.

Les courses de Saintes ont commencé dimanche par un temps détestable. La pluie n'a cessé de tomber jusqu'au soir, aussi n'ont-elles pas été aussi brillantes qu'on s'attendait à les voir.

Le prix de la Société des steeple-chases de France, 2,600 fr., a été gagné par Damas, à M. Guinebert, de Saumur. Huit chevaux ont lutté dans cette course.

### CAISSE VIDE

Le gouvernement, si prodigue de notre argent quand il s'agit d'élever d'inutiles palais scolaires, se préoccupe peu des vieux instituteurs qui se sont usés au service du pays. A l'appui de cette affirmation, voici un fait dont la vérité ne sera pas contestée.

Dans le département de Maine-et-Loire, il y a un certain nombre (nous pourrions le préciser) d'instituteurs qui ont atteint la limite d'âge. L'administration, toujours à l'affût des places dont elle a besoin pour ses amis, connaissait bien ces prochaines vacances et elle avait mis les titulaires en demeure de solliciter leur admission à la retraite. Mais voilà que, le moment venu, il a fallu surseoir à la liquidation des pensions. Pas d'argent en caisse pour payer les arrérages!

Il a bien fallu conserver les vieux et prier les jeunes d'attendre. Ce sera sans doute un bien pour les communes, mais que dire de l'imprévoyance républicaine? L'incapacité et l'arbitraire parlent, voilà la caractéristique de l'affreux régime que nous subissons. (Journal de Maine-et-Loire.)

Quelques nouveaux renseignements sur l'ordre du Mérite industriel.

Cette création a pour but de consacrer, sous forme d'institution régulière, la distribution de médailles d'honneur qui était faite, jusqu'à présent, dans des proportions d'une insignifiance arbitraire, à des ouvriers pouvant, outre leurs titres personnels, justifier de trente années de travail consécutif dans le même établissement. Désormais, ces distinctions seront décernées avec moins de parcimonie et plus de régularité.

Les noms des titulaires seront publiés dans l'Officiel.

Ce qui refroidira sensiblement le zèle des amateurs du Mérite industriel, c'est qu'il sera interdit de porter le ruban seul: c'est le revers de la nouvelle médaille!

### L'incendie de Nantes

Voici de nouveaux renseignements sur l'incendie du quai de la Fosse.

Le feu s'est déclaré dans le magasin de chapellerie de M<sup>lle</sup> Blanchard.

En moins d'un quart d'heure, la devanture du magasin et toutes les fenêtres des étages étaient envahies par le feu.

Par suite de l'intensité du feu et de la rapidité avec laquelle l'incendie s'est développé, il a été impossible de s'assurer si des personnes étaient restées dans la maison.

Au premier étage habitaient M. et M<sup>me</sup> Crouilbois, et, au second, M. et M<sup>me</sup> Portier avec leurs deux enfants, un garçon de 11 ans et une jeune fille de six ans.

M. Portier était le gendre des époux Crouilbois.

L'escalier en bois conduisant aux étages supérieurs fut immédiatement envahi par les flammes, coupant la retraite aux habitants de la maison, qui se précipitaient aux fenêtres, implorant des secours qui ne venaient pas.

Bien que les curieux fussent nombreux, les pompes manquaient d'eau, et quelques personnes seulement se dévouaient pour aller puiser de l'eau à la Loire. Le plus grand nombre regardaient le feu.

Ce n'est qu'au bout d'une heure que la pompe à vapeur put attaquer efficacement le fleau et l'éteindre sous ses jets puissants.

Une jeune mère, M<sup>me</sup> Charpentier, apparut tout à coup au balcon du second étage, tenant deux enfants dans ses bras, et jeta l'un d'eux, un petit garçon de 3 ans 1/2,

qui tomba sur le pavé où il resta presque inanimé. Le pauvre petit fut transporté dans une maison voisine où M. le docteur Gafé lui donna des soins.

Quelques instants plus tard, deux courageux citoyens, MM. Huart et Baconnais, réussissaient à sauver M<sup>me</sup> Charpentier et son autre enfant, âgé de seize mois.

M. Portier sauta du premier étage sur le pavé. Il survit seul à sa famille.

Les autres locataires ont réussi à se sauver par la toiture de la maison voisine.

Plusieurs personnes ont été blessées en voulant porter des secours aux locataires qui se trouvaient dans la maison.

Lundi matin on a découvert cinq cadavres dans la maison incendiée; ce sont ceux de:

M. Augustin-Pierre Crouilbois, né à la Guerche, âgé de 74 ans;

M<sup>me</sup> Joséphine Houvinaud, femme Crouilbois, née à Châteaugontier, âgée de 69 ans;

M<sup>me</sup> Portier, née Victorine-Marie Crouilbois, âgée de 30 ans;

Louis Portier, né à Saint-Nazaire, âgé de 44 ans. Cet enfant a fait cette année sa première communion à Saint-Nicolas;

Jeanne Portier, née à Nantes, âgée de 6 ans.

Ces malheureuses victimes ont été trouvées dans le fond de la maison, qui n'avait aucune issue de ce côté. Aucune ne portait de traces de blessures.

La mort a été déterminée par l'asphyxie. Les corps ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

Leurs obsèques ont eu lieu hier matin, à 40 heures 1/2, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, avec le concours des autorités de la ville, des employés de toutes les administrations locales et d'un grand nombre de nos concitoyens, qui avaient voulu donner aux malheureuses victimes un dernier témoignage de sympathie.

La vue de ces cinq cercueils, et surtout des deux cercueils d'enfants, placés à côté de celui de leur mère, attristait tous les cœurs et tirait des larmes de tous les yeux.

La douleur de M. Portier était navrante. Il nous est impossible de nommer toutes les personnes qui s'étaient fait un devoir d'assister à la triste cérémonie.

Le long du parcours, une foule nombreuse et sympathique se découvrait devant les restes des malheureuses victimes.

Au cimetière, les dernières prières terminées, M. Normand a prononcé un discours.

M. le maire a raconté le tragique événement avec le calme d'un esprit qui ne se laisse pas gagner facilement par l'émotion.

Les assistants, au contraire, étaient sous l'impression d'une émotion très vive.

ASSASSINAT. — On écrit de Romorantin (Loir-et-Cher), le 4<sup>er</sup> août:

« Avant-hier, dans une ferme isolée, à Selles-Saint-Denis, une femme de soixante ans, la veuve Lebau, a été assassinée par ses deux fils, sa fille et son gendre.

» La victime a été brûlée vivante. Le mobile du crime paraît être le vol, outre le désir de se débarrasser de la pauvre vieille femme qui était folle.

» Le parquet de Romorantin s'est transporté à Selles-Saint-Denis dans la journée d'hier.

» Les quatre coupables sont arrêtés. »

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>e</sup> ÉDITEURS**  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures,eaux-fortes, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHARGE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.  
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.  
Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>en</sup>.

BOURSE DE PARIS	
DU 3 AOUT 1886.	
Rente 3 0/0.	82 60
Rente 3 0/0 amortissable.	84 70
Rente 4 1/2.	107 90
Rente 4 1/2 (nouvelle).	110 10
Obligations du Trésor.	510 »

**Théâtre de Saumur**

**Jeudi 5 août 1886,**

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR  
**M<sup>me</sup> MARIE COLOMBIER**  
de l'Odéon,

M<sup>lle</sup> CASTELLI, du Vaudeville, M<sup>lle</sup> WILSON, de  
la Porte-Saint-Martin, M. PAUL ESQUIER, de  
l'Odéon, M. E. QUETTIER, du Gymnase.

**LE PASSANT**

Comédie en 1 acte, de François COPPÉE.

M<sup>me</sup> Marie COLOMBIER jouera le rôle de Sylvia  
qu'elle a joué à Paris; M<sup>lle</sup> Wilson jouera le rôle  
de Zanetto.

**Le POUR et le CONTRE**

Comédie en 1 acte, d'Octave FRUILLET.

M<sup>me</sup> Marie COLOMBIER remplira le rôle de la  
Marquise, qu'elle a joué à Paris; M. E. Quettier,  
celui du Marquis, M<sup>lle</sup> Duval celui de Louise.

**UN MARI QUI PLEURE**

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, de  
Jules PRÉVEL.

Henri Laroche, avocat, M. Paul Esquier, Gaston  
d'Ayrolles, capitaine de dragons, M. E. Quettier;  
Lucienne, M<sup>lle</sup> Castelli; Juliette, M<sup>lle</sup> Wilson;  
Thérèse, M<sup>lle</sup> Duval.

**LES RÊVES DE MARGUERITE**

Comédie en 1 acte, de VERCONSIN.

Marguerite, M<sup>lle</sup> Castelli; Ferdinand, M. E.  
Quettier.

Ordre : 1. Les Rêves de Marguerite; 2. Le Pour  
et le Contre; 3. Le Passant; 4. Un Mari qui pleure  
Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

**RENÉ PINEAU**

94, rue de Richelieu, Paris,

A l'honneur d'informer MESSIEURS les OFFICIERS  
que son coupeur et voyageur, M. LEDAIN, sera de  
passage à Saumur le 9 août pour leur pré-  
senter nos nouveaux modèles de coiffures et d'é-  
quipement militaire. La maison reprend les SHAKOS  
pour 20 fr. en échange d'un casque.

M. LEDAIN sera muni en outre d'une collection  
des dernières nouveautés en chapeaux civils dont  
la marque RENÉ PINEAU est bien connue parmi  
vous.

**M<sup>me</sup> VEUVE CHAUSSARD**

Ancienne coupeuse du magasin du Printemps

Rue du Marché-Noir, 22, à l'angle de la rue Dacier  
— SAUMUR —

A l'honneur de prévenir toutes les dames qu'elle  
vient de créer une nouvelle coupe de Corsage et  
Jersey, fort joli et allant parfaitement bien.

Vu sa nombreuse clientèle, elle se propose de  
faire des Costumes sur mesure depuis 35 francs.

Toutes les dames trouveront chez elle la haute  
nouveauté en tissus pour Robes et Manteaux.

La belle Lingerie toute faite, pour dame — le  
Corset — le Japon-tournure — Caoutchouc —  
Costumes d'am-zone.

**PLUS D'ESSAYAGE**

A toute personne, hors de Saumur, qui désire se  
faire habiller par M<sup>me</sup> veuve CHAUSSARD, il lui suffit

d'envoyer un corsage allant bien, puis la longueur  
de jupe devant et derrière.

Exécution sans retard.

Etant secondée par une première ouvrière de  
Paris, puis de très-bonnes ouvrières, M<sup>me</sup> veuve  
CHAUSSARD peut exécuter toutes commandes en  
24 heures, et, pour deuil, en 10 heures.

**LE MONDE ILLUSTRÉ**

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 31 juillet :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Vé-  
ron. — Nos gravures : Intérieur de Notre-  
Dame, obsèques de M<sup>er</sup> Guibert ; Inaugura-  
tion de la statue du général Chanzy ; Con-  
cours du Conservatoire ; Le buste de Rabe-  
lais à Meudon ; Le déjeuner à la Revue du  
14 juillet ; Au Tonkin ; L'heure du retour  
des ouvriers ; Les grandes manœuvres de  
l'escadre d'évolutions. — L'amour qui s'en va,  
nouvelle, par Claude Maroisel. — Revue  
anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâ-  
tres, par Charles Monselet. — Chronique  
musicale, par Auguste Boisard. — Le monde  
financier. — Echecs. — Récréations de la  
famille. — Rebus.

GRAVURES : Au Conservatoire de musique :  
Une séance du Concours de chant. — La  
décoration de Notre-Dame lors des foné-  
raillies de M<sup>er</sup> Guibert. — La statue du gé-  
néral Chanzy. — Le buste de Rabelais. —  
Groupe de fusiliers marins et turcos, re-

tour du Tonkin, au bois de Boulogne,  
avant la revue. — Souvenirs du Tonkin.  
— L'amiral Aube. — Les manœuvres de  
l'escadre de la Méditerranée : Alerte à bord  
des torpilleurs sortent de la rade ; L'escadre  
croisant devant Toulon ; Les opérations  
devant Ajaccio ; Plan des opérations devant  
Ajaccio. — Echecs. — Rebus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ;  
— Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 30 centimes.  
On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Sa-  
murois.

**MAGASIN PITTORESQUE**

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef,  
Edouard Charton) contient, dans son numéro  
du 31 juillet :

TEXTE. — Le Faust de Marlowe, par M. Ed. Ch.  
— L'Education des femmes d'autrefois, par M. E.  
Lesbazeilles. — Un Bon vieux Philosophe, conte  
par M. J. Girardin. — Belles paroles de l'empereur  
Julien sur les olages. — Le sieur des Accords, par  
M. H. Bouchot.

GRAVURES. — Le Docteur Faust, peinture au  
dessin de J.-P. Laurens. — Les Temples du  
Janus. — Une Visite au parloir d'un couvent (dis-  
septième siècle). — Le Repos d'un moineau,  
composition et dessin de Giacomelli. — La Maison  
de Tabourot, en 1610. — Saint Bruno, statue  
bois, par Manuel Pereira. — Horloge dite japa-  
naise.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

L'inauguration de la statue de  
Diderot, dans ce quartier de Saint-  
Germain-des-Près qu'il a longtemps  
habité, nous rappelle qu'un autre  
monument, non moins durable, non  
moins glorieux, lui a été récemment  
élevé. Nous voulons parler de la belle  
édition des *Oeuvres complètes de Dide-  
rot*, publiée par MM. GARNIER frères.  
On sait que cet important travail avait  
été confié à M. J. ASSÉZAT, un érudit  
qui connaissait à fond le siècle der-  
nier. Nul choix ne pouvait être plus  
heureux, car ASSÉZAT a ajouté à l'œu-  
vre déjà imprimée de DIDEROT des  
parties inédites considérables et des  
plus curieuses, et il a enrichi son  
recueil de précieux commentaires.  
Cette édition est aujourd'hui la seule  
véritablement complète; aussi croyons-  
nous devoir la recommander à ceux  
de nos lecteurs qui ne la posséde-  
raient pas encore. L'édition des *Oeu-  
vres complètes de Diderot*, annotée  
par ASSÉZAT, forme 20 volumes in-8°,  
à 7 fr. le volume. Elle contient deux  
beaux portraits du célèbre philosophe,  
un fac-similé de son écriture et une  
table analytique.

La *Correspondance littéraire, philo-  
sophique et critique de Grimm*, dont  
Diderot a été un des principaux ré-  
dacteurs, a été publiée par la même  
librairie, et dans la même collection,  
avec annotations, par M. Maurice  
TOURNEUX (16 vol. in-8°, à 7 fr. le  
vol.).

Étude de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire  
aux Rosiers.

**Commune des Rosiers.**

**AFFERMAGE**

**DE  
COMMUNAUX**

Le DIMANCHE 13 AOUT 1886, à  
l'heure de midi, en l'une des salles  
de la mairie des Rosiers, il sera pro-  
cédé par le ministère de M<sup>e</sup> GUYARD,  
notaire, à l'affermage pour huit ans,  
à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1886, des  
biens ci-après désignés, situés com-  
mune des Rosiers.

**Commun des Illetes.**

Article premier.

Le n<sup>o</sup> 4, contenant soixante-six  
ares de terre, affermé actuellement  
à Portier-Masson.

Article 2.

Le n<sup>o</sup> 5, contenant soixante-six  
ares de terre, affermé actuellement à  
Louis Rigault.

Article 3.

Le n<sup>o</sup> 6, contenant soixante-six ares  
de terre, affermé actuellement à M.  
Joseph-Juliette Beauvillain, dit Viau.

Article 4.

Le n<sup>o</sup> 7, contenant soixante-six ares  
de terre, affermé actuellement à M.  
Etienne Meignant-Blattier.

Article 5.

Le n<sup>o</sup> 9, contenant soixante-six ares

de terre, affermé actuellement à M.  
René Delaire-Gagneux.

Article 6.

Le n<sup>o</sup> 10, contenant soixante-cinq  
ares quarante centiares, affermé à M.  
Etienne Meignant-Blattier.

Article 7.

Le n<sup>o</sup> 12, contenant quatre-vingt-  
douze ares cinquante-quatre cen-  
tiares, affermé à M. René Thiercelin-  
Boulay.

**Commun de la Blairie.**

Article 1<sup>er</sup>.

Le n<sup>o</sup> 1, contenant vingt ares dix-  
sept centiares, actuellement affermé  
à M. Henri Chartrain.

Article 2.

Le numéro 3, contenant vingt-deux  
ares, actuellement affermé à M. Louis  
Garreau-Tachais.

Article 3.

Le n<sup>o</sup> 4, contenant soixante-six  
ares, actuellement affermé à M. Joseph  
Bourdain.

Article 4.

Le n<sup>o</sup> 5, contenant soixante-six ares  
de terre, actuellement affermé à M.  
Hilaire Garreau-Pirard.

**Commun du Champillon.**

Article 1<sup>er</sup>.

Le n<sup>o</sup> 1, contenant soixante-six  
ares, actuellement affermé à M. Joseph  
Bourdain.

Article 2.

Le n<sup>o</sup> 2, contenant soixante-six ares  
de terre, actuellement affermé à  
Coutet-Lequippé.

Article 3.

Le n<sup>o</sup> 3, contenant soixante-six ares  
de terre, actuellement affermé à M.  
Coutet-Lequippé.

Article 4.

Le n<sup>o</sup> 4, contenant soixante-six ares  
de terre, actuellement affermé à M.  
Coutet-Lequippé.

Article 5.

Le n<sup>o</sup> 5, contenant quarante-neuf  
ares cinquante centiares, actuellement  
afferme à M. Javel-Percheron.

Article 6.

Le n<sup>o</sup> 6, contenant soixante-six  
ares, actuellement affermé à M. Javel-  
Percheron.

Article 7.

Le n<sup>o</sup> 16, contenant un hectare,  
afferme à M. Fléchet-Couet en der-  
nier lieu.

Article 8.

Un hectare trois ares, actuellement  
afferme à Charles Esnault.

**Commun de la Brunellerie.**

Article 1<sup>er</sup>.

N<sup>o</sup> 2, contenant quarante-quatre  
ares de terre, affermé actuellement à  
M. Renault-Breton.

Article 2.

N<sup>o</sup> , contenant soixante-six ares  
de terre, affermé actuellement à M.  
Allard-Grimaud.

**Commun de Pont-Forêt.**

N<sup>o</sup> 9, quatorze ares dix-neuf cen-

tiars de terre, affermé actuellement  
à M. Joseph Blanchet-Thibault.

**Commun de Saint-Ambroise.**

Quatre-vingt ares quatre-vingt-  
deux centiares de terre, affermé ac-  
tuellement à Bourdin-Carroux.

**Commun des Grèves.**

Soixante-six ares de terre labou-  
rable, affermé actuellement à M.  
Lecap-Girard.

S'adresser, pour tous renseigne-  
ments :

1<sup>o</sup> Au Secrétariat de la commune  
des Rosiers ;  
2<sup>o</sup> Et audit M<sup>e</sup> GUYARD, notaire,  
dépositaire du cahier des charges.

Étude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire  
à Montsoreau.

**A VENDRE**

En détail ou en totalité,  
Le dimanche 29 août 1886,  
à une heure.

A Dampierre, en la maison ci-après,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à Dampierre, comprenant :

- 1<sup>o</sup> Maison et dépendances, jardins  
et cave;
- 2<sup>o</sup> Un clos de vigne de 1 hectare  
37 ares;
- 3<sup>o</sup> Un morceau de vigne de 20  
ares attenant au clos;
- 4<sup>o</sup> Un autre morceau de vigne de  
11 ares.

On pourra traiter avant le jour fixé.  
S'adresser, soit à M<sup>e</sup> PASQUIER,  
soit à M. ROY, propriétaire à Messemé,  
près Loudun. (553)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
Rue de la Visitation, 16,

Grand choix d'OBJETS MOBILIERS  
de toute sorte : vieux meubles, glaces,  
faïences, objets d'art, argenterie,  
armes, etc. — Visible tous les jours.

**A VENDRE**

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,  
Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUROYER, notaire  
à Saumur. (228)

**A VENDRE**

Un beau Cheval bai, très-doux,  
âgé de cinq ans, taille 1<sup>m</sup> 65, se monte  
et s'attelle.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Fumier de Cheval  
S'adresser au bureau du journal, ou  
13, rue d'Alsace.

Direction générale de l'Enregistrement,  
des Domaines et du Timbre.

**VENTE  
DE  
CHEVAUX RÉFORMÉS**

Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 14 AOUT 1886, à  
une heure de l'après-midi, sur la  
place du Chardonnet, à Saumur, il  
sera procédé, en présence de M. le  
Sous-Intendant militaire de Saumur,  
à la vente, aux enchères publiques,  
de 32 Chevaux réformés pro-  
venant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0  
pour les frais.

Le Receveur des Domaines,  
(548) L. PALUSTRE.

**MANUFACTURE  
DE  
PIANOS et HARMONIUMS**

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.  
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-  
niums LÉPICIER (pouvant être  
choisis soit à Paris, soit à Angers),  
ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL,  
sont garantis, livrés franco à Saumur  
par la Maison LÉPICIER, et accordés  
gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris  
ou à Angers. Envoi franco. — Tout  
piano acheté par correspondance,  
ou ne répondant pas aux garanties  
données, est repris ou échangé sans  
aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, inté-  
ressé de la maison Lépicier et Coll-  
mann est en ce moment à Saumur.  
S'adresser à l'hôtel de Londres.

**INJECTION PEYRARD**

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection  
Peyrard est la seule au monde se composant  
d'un principe toxique ni caustique, guérissant  
réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs mémoires récents ont essayé l'Injection Peyrard  
sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 30 malades depuis plus de 10 ans,  
69 depuis 5 ans, 32 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après  
8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 187 guérisons.  
l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

**SANS PALAIS NI CROCHETS**  
**DENTS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification—Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur,